



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Sélestat - Alsace Centrale

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, SCoT de Sélestat et sa région, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivies en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

Portée et contenu du Pacte du **PETR Sélestat – Alsace Centrale** au date de signature ou de mise à jour du PTRTE

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : **Sélestat, Ried de Marckolsheim, Vallée de Villé, Val d'Argent** Formant le PETER : **Sélestat – Alsace centrale**

Ce périmètre regroupe 52 communes pour une population de 77294 habitants.

(Insérer ici une carte du territoire)

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE *(que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)*

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Période du contrat	Echelle du contrat
Projet Alimentaire Territorial	2020-2022	PETR
Territoires d'Industrie	2019-2022	PETR
Pacte Grand est Ville moyenne		Ville de Sélestat
Contrat départemental de développement territorial	2019-2021	EPCI + PETR
Opération de revitalisation du territoire	2020-2025	CC de Sélestat
Petites Villes de Demain	2021-2026	CC du Val d'Argent Commune de Villé et CC vallée de Villé Ville de Marckolsheim et CC du ried de Marckolsheim
Service d'Accompagnement à la rénovation énergétique (Région)	2021-2023	PETR
Opération d'Amélioration de l'Habitat – rénovation urbaine	2016-2022	Sélestat (centre ancien)
Pays d'Art et d'Histoire		CC du Val d'Argent
Ville d'Art et d'Histoire	2019-2022	Ville de Sélestat
Contrat territorial global (CAF)		Chaque EPCI
Charte du Parc des ballons des Vosges	2012-2027	CC du Val d'Argent

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire** *(rédactionnel court et synthétique)*

Stratégie inter-PTRTE *(le cas échéant)*

Les territoires de Pacte s'inscrivent dans différentes dynamiques, à des échelles de coopération variées : Massif Vosgien, Parcs Naturels, structures transfrontalières, Territoire d'industrie, Pactes Offensive Croissance Emploi, Pays/PETR... Le présent Pacte peut comporter en conséquence un volet stratégique commun avec d'autres territoires : ambition commune co-rédigée et déclinée dans chacun des PTRTE plus localement.

Si tel est le cas, préciser ici cette stratégie commune, son échelle, son portage...

Le territoire de l'Alsace centrale s'inscrit dans différentes dynamiques.

Fortes de leur partenariat antérieur au sein de l'Association pour le Développement de l'Alsace centrale (ADAC) et suite à la reconfiguration territoriale qui a vu la création PETR dont n'est pas membre la Communauté de communes du canton d'Erstein, les 2 structures continuent de collaborer sur les thématiques de la transition énergétique (ex. portage commun du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), la mobilité (organisation des défis « Au boulot à vélo » et « Ville en selle »), économie (réseau Connect'teams) ou encore le Projet Alimentaire Territorial.

Les vallées de Villé et du Val d'Argent sont dans le périmètre de la convention Interrégionale du Massif des Vosges. Les communes de la communauté de communes du Val d'Argent sont membres du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Le PETR est membre de l'Eurodistrict Freiburg centre et Sud Alsace récemment constitué sous forme de GECT et coopère plus particulièrement avec son voisin, le Landkreis Emmendingen sur les questions de transition énergétique et de mobilité (défi Ville en Selle, itinéraire transfrontalier Villé-Elzach).

Stratégie du territoire

Les territoires sont déjà riches de stratégies, cette partie doit **synthétiser les éléments de stratégie résultant des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser, enrichir.**

Les choix et l'enrichissement de cette stratégie doivent s'appuyer sur le **bilan écologique du territoire** et sur tout autre état des lieux des **enjeux actualisés** (SCoT, PCAET, éclairage socio-économique post crise COVID...).

Cette partie peut être déclinée par thématiques (ex : transition énergétique, développement économique, ambition environnementale...) ou par problématiques (ex : développement des centralités dont les petites villes de demain...).

Le contenu de la stratégie pourra être consolidé dès la signature du pacte ou **être enrichie après la signature du pacte**. Dans ce second cas, elle est alors vue comme un acte d'engagement des parties définissant une méthode de travail pour parvenir à une **ambition commune** à définir (court texte s'appuyant notamment sur le questionnement collectif suivant : « on aura réussi si... ? », c'est-à-dire les facteurs-clés de succès, les ressources mobilisables, les acteurs en capacité d'agir pour porter durablement les projets et les concrétiser...)

Enfin, ce projet de territoire devra être cohérent avec les priorités de l'Etat et de la Région (3 orientations stratégiques partagées et 3 sujets transversaux, cf. §1.) et les enjeux qui seront retenus par la CeA.

PRESENTATION GENERALE

À l'est de la région Grand Est, à cheval sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le PETR de Sélestat – Alsace centrale couvre 566 km² et regroupe 77 294 habitants.

Il offre une large diversité de paysages, depuis la moyenne montagne de la vallée de Villé et du Val d'Argent à la plaine d'Alsace et au Ried, en passant par le piémont des Vosges et ses coteaux viticoles et la ville de Sélestat et son patrimoine culturel et économique.

En position centrale au cœur du sillon rhénan, à proximité des grandes agglomérations alsaciennes, allemandes ou suisses, le territoire du PETR est particulièrement bien desservi, tant par les voies routières et ferroviaires que par la voie fluviale du Rhin et est proche des infrastructures aéroportuaires de Mulhouse-Bâle, de Strasbourg, de Baden-Baden et de Frankfurt.

Le PETR est un « syndicat mixte » dont sont membres les communautés de communes du Ried de Marckolsheim (18 communes), de Sélestat (12 communes), de la Vallée de Villé (18 communes) et du Val d'Argent (4 communes). Il a vocation à fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire.

Le PETR constitue un cadre d'action pour des démarches territoriales de projets et de solidarité, à l'échelle intercommunautaire. Le PETR doit permettre une coopération plus facile entre ses communautés membres et de créer des synergies entre elles : le PETR intervient avec elles et pour leur compte, dans les domaines qu'elles lui assignent. La maîtrise d'ouvrage des équipements éventuels a vocation à rester au niveau des communautés membres.

Le Schéma de Cohérence Territoriale, outil de planification est le fil conducteur de l'aménagement et du développement du territoire. Validé en 2013, le comité syndical du PETR a prescrit sa révision suite à l'analyse des résultats de l'application 2014-2019. Elle devrait démarrer en 2022.

Outre le SCoT, et pour sa déclinaison opérationnelle, le territoire a depuis élaboré un plan global de déplacements (PGD) et a adopté son Plan climat Air Energie Territorial (PCAET) ; autant d'outils stratégiques qui permettront la déclinaison de programmes opérationnels.

Les communautés de communes ont elles aussi à leurs échelles et selon leurs problématiques, lancé des études et des démarches prospectives.

La communauté de communes de Sélestat a validé en mars 2021 son projet de territoire, feuille de route pour la mandature.

Indicateurs démographiques

Le territoire de l'Alsace Centrale a toujours été un territoire attractif, et sa population n'a jamais cessé de croître depuis la fin des années 60 avec un pic de croissance particulièrement soutenu entre 2000 et 2006 ; après avoir été le territoire le plus dynamique d'Alsace au début des années 2000 (+1,3% de taux de croissance annuel de la population) le territoire est désormais celui dont la croissance a été la plus faible sur la dernière période de recensement.

Si la croissance marque un ralentissement général sur l'ensemble des communautés du territoire, on constate que

- Le ried de Marckolsheim est le territoire le plus dynamique
- La baisse de croissance a été régulière sur la Vallée de Villé mais connaît un taux positif à la différence du Val d'Argent qui a toujours perdu de sa population, en particulier entre 2006 et 2011

Le secteur de Sélestat, polarité urbaine principale du territoire voit sa croissance ralentir régulièrement, après avoir connu une très forte croissance au début des années 2000.

La population compte en proportion davantage de familles que la moyenne du Bas-Rhin. Elle est également plus âgée avec une sur-représentation des 40-60 ans ; à l'inverse les 18-30 ans qui sont sous-représentés.

La taille des ménages ne cesse de diminuer passant de 2,6 personnes au début des années 2000 à 2,3 personnes en 2016 ; cette diminution devrait se poursuivre dans les années à venir avec un impact sur la production de logements.

Promouvoir un habitat durable

Partant du besoin exprimé par les communautés de communes de Sélestat et du ried de Marckolsheim, chacune dotée d'un Plan Local de l'Habitat (PLH), un observatoire de l'habitat a été mis en place, piloté par l'ADEUS, pour améliorer la connaissance des enjeux liés au logement et l'habitat à l'échelle du PETR.

Chiffres clés

- 38 000 logements dans 52 communes dont 26% dans la commune de Sélestat, 8% à Sainte-Marie-aux-Mines et 5% à Marckolsheim
- Territoire qui regroupe 4% des logements alsaciens
- 65% des résidences principales sont des maisons individuelles
- Une ancienneté du parc variable (2/3 du parc du Val d'Argent construit avant 1970, seulement 1/3 pour le ried de Marckolsheim)
- Une vacance élevée et en hausse mais des leviers de remobilisation différents selon les territoires
- une forte prédominance de la propriété occupante à l'exception des grandes communes

En synthèse, il faut noter des enjeux forts d'intervention sur le parc existant en lien avec la rénovation et la résorption de la vacance avec des leviers à activer très divers selon chaque réalité territoriale

- rénovation des logements individuels dans le ried de Marckolsheim et la vallée de Villé
- vacance d'appartements dans le Val d'Argent et Sélestat, à mettre en lien avec la requalification des centres et de la dynamique commerciale
- parc très ancien dans la communauté de communes du Val d'Argent (précarité énergétique)

Pour les aspects liés à la rénovation et la précarité énergétique, le territoire met en place un service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), en partenariat avec la Région Grand Est, avec comme porte d'entrée pour les particuliers, l'espace FAIRE. Le SARE a vocation à coordonner l'ensemble de l'écosystème de la rénovation et fluidifier le parcours d'accompagnement des ménages, aussi plus particulièrement avec les PIG Rénov'habitat pilotés par la CeA. Depuis 2016, la Ville de Sélestat a mis en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) du centre ancien.

Structurer et amplifier l'offre de transport durable

Validé en 2015, le plan global de déplacements (PGD), en lien avec les enjeux du SCoT, constitue le cadre et la feuille de route de la politique mobilité du territoire de l'Alsace centrale.

Les points clés du diagnostic du PDG sont les suivants :

- Le territoire constitue un bassin de mobilité : 85% des déplacements tous motifs sont réalisés à l'intérieur du territoire.
- L'offre de transports collectifs est importante mais souffre d'un manque de cohérence
- Forte part modale du vélo
- Des initiatives en matière de covoiturage
- Des attentes fortes des acteurs sur ce sujet

Dans l'architecture des transports du territoire du PETR, Sélestat joue un rôle primordial :

- Avec son service de transport urbain qui connaît un développement régulier traduisant son attractivité croissante auprès de la population résidente de la communauté de communes de Sélestat. Le réseau TIS est ainsi devenu une référence pour les autres territoires du PETR en matière de politique transport.
- En tant que point de convergence des différents réseaux au niveau de la gare dont la fonction de pôle d'échange multimodal (PEM) est en voie de formalisation dans le cadre de l'aménagement de la place de la gare et de ses environs.

Partant de ce constat, le PGD décline une stratégie concernant l'organisation de tous les modes de déplacements et de favoriser la mise en place de solutions alternatives de transport. L'optimisation de l'offre en transport en commun et le développement d'une panoplie de réponses modales adaptées en instaurant un management de la mobilité sont les principales orientations retenues.

Depuis, le PETR a lancé en 2019 une étude relative à la gouvernance des politiques de mobilités : chacune des communautés de communes du PETR est désormais autorité organisatrice de la mobilité et il est envisagé que cette compétence soit transférée au PETR pour le développement d'un service de transport urbain notamment.

Le territoire de l'Alsace centrale s'est engagé également dans une politique volontariste de développement des modes actifs, en particulier le vélo, avec l'adoption en juin 2021 d'un schéma directeur cyclable intercommunautaire recensant les barreaux manquants et prioritaires à réaliser et aussi les services associés à développer. Par exemple, une étude relative à la mise en place d'une "vélostation", préconisée par le schéma cyclable, est engagée. D'autres actions sont en cours : développement du covoiturage, actions de communication et de promotion ...

Offrir une dynamique économique à un territoire attractif

L'accessibilité du territoire et son positionnement géographique au cœur de l'Alsace sont des atouts indéniables pour l'attractivité économique

Créer les conditions d'accueil : foncier, zones d'activités, accessibilité

Les possibilités d'extension admises par le SCoT n'ont pas entièrement été entièrement utilisées à ce jour. Toutefois la pression en matière économique reste forte et il est indispensable de calibrer les besoins en matière économique.

Favoriser l'émergence de nouvelles activités

Pérenniser les moyens d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises.

Les chambres consulaires (CMA et CCI) ainsi que la plate-forme d'initiatives locales Initiative Alsace Centrales (IAC) sont bien ancrées et disposent d'un guichet unique au pôle économique de la Ville de Sélestat.

Les communautés de communes de Selestat ont noué un partenariat étroit avec IAC dans le cadre de dispositifs d'accompagnement (abondement des prêts d'honneur, fonds Résistance). IAC a également vocation animer le pôle de coopération pour entreprendre du territoire.

Mettre en réseau les entreprises

L'entreprise du futur, c'est une industrie capable de mobiliser des énergies autour d'elle en travaillant en réseau avec son écosystème et avec son territoire d'implantation.

Si les entreprises sont généralement bien organisées au niveau des filières, la coopération locale entre entreprises d'activités diverses et les acteurs du territoire reste assez faible.

Sur le territoire, le constat est le suivant :

- Un réseau riche et diversifié d'entreprises industrielles à l'échelle de l'Alsace centrale mais qui se connaît peu et a peu l'habitude d'échanger et de travailler ensemble.
- Territoire hétérogène (vallée, montagne, industrie, agriculture...), sans véritable regard partagé.
- Une méconnaissance des ressources et des besoins des uns et des autres.
- La conviction partagée par dirigeants d'entreprises et collectivités de l'existence d'un potentiel important et d'une volonté de collaborer en faveur de développement gagnant-gagnant entreprises - territoire.

Partant de ce constat, l'ADIRA et des entreprises pionnières (Bürkert, Hartmann, PIM Industrie) ont décidé de créer un réseau dont la région Grand Est les communautés de communes sont parties prenantes.

Le territoire bénéficie tout récemment du soutien de Territoires d'Industrie pour mettre en place une ingénierie d'animation pour amplifier et pérenniser les actions du réseau.

Si certaines communautés disposent d'une feuille et d'une ingénierie, l'enjeu développement économique reste à consolider avec une stratégie partagée à l'échelle du territoire du PETR.

Revitaliser les centres bourgs

Le territoire n'a pas échappé au phénomène de déplacement des commerces vers les zones périphériques, avec une implantation parfois diffuse autour des axes de communication, entraînant une réduction de l'offre commerciale et le développement de la vacance en centre-ville.

Pour pallier à cette situation la communauté de communes et la Ville de Sélestat se sont engagées dans une opération de revitalisation du territoire (ORT). Les bourgs-centres des autres intercommunalités, Villé, Sainte-Marie-aux-Mines et Marckolsheim sont lauréates du dispositif Petites Villes de Demain (PVD), outil qui leur permettra de concrétiser une politique de redynamisation (commerce, habitat, aménagement urbain...)

Maintenir une offre de services de qualité sur le territoire

Pour garantir une cohésion territoriale et l'attractivité, le territoire doit s'adapter aux nouvelles attentes sociétales et garantir l'accès à tous aux biens et services essentiels : accueil périscolaire, crèches, accompagnement des personnes âgées, offre culturelle.

L'offre de services est satisfaisante sur l'ensemble du territoire et les bourgs-centres.

Des efforts ont été réalisés ces dernières années, notamment à Sélestat pour renforcer ou réhabiliter le pôle d'équipements et services dans la ville moyenne : hôpital, équipements sportifs (centre sportif intercommunal par ex.), quartier gare, création et restructuration d'établissements scolaires...

Le territoire dispose d'équipements culturels d'envergure régionale : Tanzmatten, Agence Culturelle Grand Est, Fond régional d'art contemporain (FRAC). Des médiathèques et

bibliothèques sont présentes dans toutes les intercommunalités. L'offre est aussi dense et variée avec l'organisation de nombreux festivals et animations adossée à des équipements et structures organisatrices (centres sociaux-culturels, Décibulles, Zone 51Azimutt)

L'évolution démographique du territoire nécessite de s'intéresser plus particulièrement à la petite enfance, où des tensions sont déjà visibles notamment dans le Ried de Marckolsheim et à Sélestat, et aux personnes âgées par le renforcement des équipements.

Structurer l'offre touristique et culturelle

Le territoire souffre du paradoxe de disposer d'un patrimoine d'exception et d'une image et d'une notoriété très éloignées du potentiel patrimonial. Pourtant, la complémentarité entre les différentes parties du territoire et leurs offres (patrimoine, nature, sites, activités) permet d'envisager un produit touristique complet.

L'accent doit être mis sur l'amélioration du fonctionnement des outils de promotion, de communication touristique du territoire à travers notamment le rapprochement et la mutualisation des actions des offices de tourisme : Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme (SHKT), Val d'Argent, Vallée de villé et Grand Ried (à cheval sur les communautés de communes du ried de Marckolsheim et du canton d'Erstein).

Cela doit également s'accompagner du développement, de la diversification et de la qualification des capacités d'hébergements.

L'accessibilité au Massif du Haut-Koenigsbourg, site emblématique et majeur du territoire, est un des enjeux à traiter et le territoire s'associera aux démarches menées par la CeA.

Les acteurs locaux (PECI et PETR) souhaitent la réouverture du canal Rhin-Rhône déclassé au cours des prochaines années. Elle permettra, outre la préservation de son rôle éminent de corridor écologique, la création d'une dynamique forte de développement de l'écotourisme, à la fois pour les territoires support de cette infrastructure mais aussi globalement à l'échelle de l'écosystème fluvestre de Strasbourg à Colmar et Neuf-Brisach. La discussion partenariale engagée doit se poursuivre afin de déterminer, le moment venu, les modalités d'association et de soutien de chaque acteur concerné.

Le territoire est riche de sites culturels et patrimoniaux : Nouvelle Bibliothèque Humaniste, châteaux forts, patrimoine minier dans le Val d'argent, patrimoine naturel (réserve naturelle régionale de l'III*Wald)

Le Val d'Argent et la Ville de Sélestat sont respectivement labellisés Pays et Ville d'Art et d'Histoire.

La communauté de communes de Sélestat élabore actuellement un projet culturel.

L'extension du label à l'ensemble du territoire et la construction d'une politique culturelle à l'échelle du PETR sont des enjeux à creuser.

Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique

Les orientations et enjeux du SCOT insistent sur

- La valorisation d'une identité originale, porteurs d'un dynamisme économique et social

- Pérenniser la qualité paysagère du territoire et l'identité de chaque unité
- Préserver la biodiversité et la trame verte et bleue
- Préserver et gérer de façon économe la ressource en eau
- Gérer les risques et limiter les nuisances
- Maîtriser les dépenses et les besoins en énergie
- Développer les énergies renouvelables

Amplifier la démarche Climat Air Energie avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat est un outil transversal de planification stratégique et opérationnel pour les collectivités territoriales qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Il a vocation à impliquer collectivités, entreprises et représentants de la société civile et représente une opportunité pour structurer davantage la démarche globale Climat Air Energie et l'inscrire dans un cadre réglementaire qui fixe des objectifs chiffrés à atteindre rapidement, en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et aussi de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le PCAET s'inscrit dans une démarche globale de politique Climat Air Energie (CAE), dans la continuité de travaux initiés dès 2012 par l'*Association pour le Développement de l'Alsace Centrale* (ADAC) et qui a permis de faire émerger entre autres un Espace Info Energie, la plateforme de rénovation des maisons individuelles, ou encore le Projet Alimentaire Territorial. La démarche globale CAE a aussi été l'occasion d'obtenir le label et les financements Territoires à Energie Positive ou encore de bénéficier des Certificats d'Economie d'Energie.

Le PETR Sélestat-Alsace Centrale a validé le lancement de son Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de son territoire en janvier 2018. Les 4 Communautés de Communes qui sont engagées dans ce projet territorial, dont 2 Communautés de Communes qui n'en ont pas l'obligation (vallée de Villé et Val d'Argent). L'élaboration du PCAET est coordonnée par le PETR, néanmoins la mise en œuvre d'une partie de son programme d'action se fera à l'échelle de chaque communauté de Communes. Le comité syndical, à l'occasion de sa séance du 30 septembre dernier, a adopté le PCAET.

Les communautés de communes et les communes se sont déjà largement investies dans la rénovation des bâtiments publics et de l'éclairage public, notamment sous l'impulsion du Plan climat volontaire, du programme Climaxion et de la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

A court et moyen terme, les communautés de communes pourront saisir l'opportunité du dispositif « accélérateurs de transition » de l'ADEME pour mettre en œuvre les priorités d'actions qui les concernent avec Cit'ergie, outil de management de la transition énergétique en lien avec les compétences de la collectivité, et le soutien à l'ingénierie pour une thématique choisie.

Poursuivre la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT)

Le territoire dispose d'une mosaïque de paysages qui concoure à un cadre de vie agréable et à son attractivité. À l'ouest, il s'étend des collines sous-vosgiennes où s'épanouissent bois, forêts et vignes aux vallées de Villé et du Val d'Argent où est pratiquée une agriculture de montagne. À l'est, les terres maraîchères de la plaine laissent place aux prairies de la zone inondable du

Grand Ried. Au sud et sud-est, le territoire s'ouvre sur les prés et prairies de l'Illwald (Réserve Naturelle Régionale). Enfin, au nord-est s'étendent les terres agricoles de la plaine.

De cette situation géographique découle une grande diversité de productions agricoles : céréales, betteraves, tabac, légumes, prairies, ceinture maraîchère, élevage (viande et lait), viticulture... Dans le secteur de la plaine, la nappe phréatique, plus grande ressource d'eau potable souterraine d'Europe, est accessible à faible profondeur.

La démarche volontaire de projet alimentaire territorial est apparue comme un outil permettant d'apporter une réponse aux enjeux du territoire, identifiés notamment dans le SCoT

Préserver le territoire et valoriser ses ressources

- Préserver le foncier agricole, les zones humides (prairies du Ried, espaces protégés) et les trames vertes face au développement urbain
- Adapter les méthodes culturales pour réduire les pollutions dans les zones de captage d'eau potable prioritaire
- Préserver la qualité paysagère variée (plaine, vallées, collines sous-vosgiennes) pour un cadre de vie attractif
- Développer des filières respectueuses de l'environnement en agriculture biologique et en agriculture raisonnée
- Maintenir et valoriser les prairies du Ried et les systèmes agricoles associés à un paysage, et soutenir l'agriculture de montagne et éviter les fermetures paysagères.

Produire et consommer localement

- Faire du lien entre les producteurs et les consommateurs par le développement de circuits courts et de proximité
- Accompagner les agriculteurs vers les circuits courts et de proximité en adéquation avec la demande locale et vecteurs de création d'emplois
- Développer les filières locales pour permettre des débouchés aux agriculteurs

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Réduire les gaspillages à la source par l'éducation et la sensibilisation
- Valoriser le biodéchets par le compostage individuel ou collectif
- Promouvoir l'économie circulaire sur le territoire, en rapprochant les entreprises susceptibles d'y trouver leur intérêt
- Promouvoir le don alimentaire

Le territoire a souhaité s'inscrire dans une démarche de projet alimentaire territorial (PAT) pour catalyser les démarches existantes et construire une stratégie transversale et multi-partenariale pour « faire de l'Alsace Centrale un territoire qui donne accès à tous à une agriculture et une alimentation durable ».

La démarche PAT a permis de réaliser un état des lieux des préoccupations des acteurs sous forme d'entretiens, un diagnostic agricole par la Chambre d'Agriculture, une enquête sur les pratiques de consommations et l'organisation d'un forum ouvert pour définir collectivement les thématiques de travail prioritaires.

Le territoire s'engage désormais plus concrètement à travers un programme d'actions décliné en quatre axes principaux :

- s'engager dans une restauration scolaire durable,
- développer une culture alimentaire durable
- créer des filières de proximité respectueuses de l'environnement
- maintenir et développer une agriculture durable.

Le projet est porté pour la PETR Sélestat-Alsace Centrale qui réunit autour de cette démarche les communautés de communes, le syndicat des déchets (SMICTOM) le syndicat de l'eau (SDEA), Bio Grand Est, la Chambre d'agriculture et la DRAAF Grand est. Il en a confié l'animation au CPIE du Ried et de l'Alsace centrale.

Le PAT Alsace Centrale est labellisé depuis 2020.

A noter également que la communauté de communes de la Vallée de Villé, dans le cadre de sa politique paysagère participe avec la communauté de communes de la Haute Bruche, à la gestion du foncier agricole et la réouverture des espaces et paysages. Elle soutient et travaille avec l'association des producteurs fermiers de montagne au développement et à la promotion des produits agricoles de montagne.

Préserver la biodiversité

Protéger les réservoirs biologiques, protéger et développer la biodiversité, favoriser la mise en réseau des sites environnementaux et paysagers est l'objectif des dispositifs trames vertes et bleues (TVB). Dans ce cadre, des communes de la vallée de Villé et des communes du ried ont développé des programmes d'actions pour leur préservation et leur reconstitution.

Soutenir à l'éducation à l'environnement

L'Alsace Centrale est historiquement très impliquée dans le développement de l'éducation à l'environnement en Alsace ; l'ARIENA est implantée à Sélestat. Le PETR et les communautés de communes développent de nombreuses actions en partenariat avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir annexe

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

2. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire

mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

3. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

□ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	CeA
METZ Mathilde, directrice adjointe du PETR T. 03 88 92 11 81 mathilde.metz@petr-selestat.fr	LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr	KLING Delphine, SG de la sous-préfecture de Sélestat-Erstein T. : 03 88 58 83 50 delphine.kling@bas-rhin.gouv.fr	KRACKENBERGER Laurent, Délégué de la Direction Générale T : 03 68 33 80 72 laurent.krackenberger@alsace.eu
	JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr	SCHWANGER Marie-France Chargé des dotations et de l'intercommunalité de la sous-préfecture de Sélestat-Erstein T. : 03 88 58 83 56 marie-france.schwanger@bas-rhin.pref.gouv.fr	
	PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr		

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire du contrat. Le délégué de la Direction Générale du territoire à l'échelle territoriale sera également présent.
EPCI : Président du PETR + direction + 1 élu et un technicien référent par EPCI membre
Autres : ADEME, Président du Conseil de développement, ...

□ **Signataires du Pacte :**

Territoire	Région	Etat	CeA
Président du PETR	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Autres : Présidents des EPCI			

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Tableau des projets